

DOCUMENTATION / SUPPORT DE FORMATION



Table des matières

Paie - Traitement des heures non ouvrées et des astreintes	3
Les actions de l'écran	3
Ventilation des heures supplémentaires : le fonctionnement	4
Valorisation des HNO et astreintes : le fonctionnement	5

Paie - Traitement des heures non ouvrées et des astreintes

Les droits à activer :

Ressources Humaines

- Paie - Traitement des HNO / Astreintes : possibilité de rémunérer ou de compenser en fraction de jour
 - + Possibilité de générer les rémunérations variables
 - + Possibilité d'imputer sur le compteur de récupération de temps

Cet écran vous permet de valoriser et/ou ventiler le travail exceptionnel des collaborateurs :

- Heures supplémentaires
- Travail les weekend et jours fériés
- Astreintes

Les actions de l'écran

Actions de lignes

(Disponibles sur les onglets : Heures sup, Week-ends et fériés, Astreintes/tickets)

€ Ajouter une rémunération

Permet de rémunérer les HNO et/ou Astreintes.

🕒 Imputer sur un compteur temps

Permet de mettre du temps sur un compteur afin de récupérer les heures.

✎ Modifier la rémunération

Permet de modifier le montant positionné sur la rémunération ou bien de modifier le temps du compteur.

Supprimer la rémunération

Permet de supprimer la rémunération ou le compteur de temps.



Actions globales

(Disponible sur l'onglet : ventilation de l'activité)

[Enregistrer les modifications](#) : permet d'enregistrer les ventilations qui ont été saisies.

Actions de masse

(Disponible sur l'onglet : ventilation de l'activité et en sélectionnant au moins une ligne)

[Génération des rémunérations](#) : permet de valider les rémunérations ou bien les compteurs de temps.

[Suppression des rémunérations](#) : permet de supprimer les rémunérations ou bien les compteurs de temps.

Ventilation des heures supplémentaires : le fonctionnement

Ress. Humaines
Paie - Traitement HNO-Astreintes ☆ (VS SUISSE) Mois 12/2023

Ventilation des heures supp. Heures supp. Weekend et fériés Astreintes/Tickets

Ventilation pour décembre 2023

Enregistrer les modifications 2 éléments - 1/1 - 200

Informations saisies par le collaborateur

Intervenant	Heures Supp	Weekends & Jours Fériés (heures)	Astreintes/Tickets : Astreintes	Taux Horaires	Nombre d'heure à 100%	Nombre d'heure à 125%	Nombre d'heure à 150%	Compteur Recup (heures)	Total des heures
DURAND JACQUES	0,00	0,00	0,00	33,33 €	0	2 83.325 EUR	0	0	2,00
DUVAL SONIA	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0	0	0	0	0,00

2 éléments - 1/1 - 200

Cet écran permet de ventiler les heures supplémentaires de vos collaborateurs par rapport à un taux de majoration. Vous pourrez aussi ajouter des heures supplémentaires à un collaborateur en particulier.

Etape 1 : la ventilation:

L'application indique le nombre d'heures supplémentaires, week-end et JF ainsi que les astreintes. Vous aurez une ligne par collaborateur par mois.

C'est à vous ensuite de venir saisir les nombre d'heures à rémunérer en fonction des taux proposé : 100%, 125%, 150% et compteurs de récupérations.

Le calcul va ensuite se faire en fonction du taux horaire qui est renseigné. Pour que la colonne **Taux horaires** s'alimente, vous devez compléter le taux horaire des collaborateurs dans les contrats de travail.

Etape 1 : la génération des rémunérations:

Une fois l'activité ventilée, vous devez sélectionner l'ensemble des rémunérations à valider et cliquer sur [Génération de rémunérations](#). Le formulaire ci-dessous s'affiche :

Générer les rémunérations variables

Rémunérations variables

Générer les compteurs de recup

Compteurs de récup

Annuler

Enregistrer

Vous devez choisir le traitement souhaité.

Valorisation des HNO et astreintes : le fonctionnement

Les trois onglets se traitent de la même manière.

Etape 1: Vérification :

Si vous avez saisi des règles de calcul automatique alors vous pouvez vérifier les données prises en compte dans le calcul grâce à la colonne **Détail du calcul automatique**

Etape 2 : Génération des rémunérations :

Vous pouvez générer des rémunérations sous deux formats :

- Rémunérations variables en cliquant sur €. Le formulaire ci-dessous s'affiche :



DURAND JACQUES



Cet élément de rémunération vient de la préparation de la paie. Sa suppression se fait depuis la "préparation de la paie".
Il ne peut pas être récurrent sur plusieurs mois.

Périodicité

Réurrence

Rémunération ponctuelle, à une date donnée

Date *

14/11/2023



Élément de rémunération

Type *

Heures supplémentaires

Description *

1 astreinte(s) pour APRYL

Annuler

Enregistrer

L'enregistrement de ce formulaire peut créer une demande de validation de la rémunération variable depuis l'écran *Ressources humaines > Suivi RH > Rémunérations variables*

- Compteurs de temps en cliquant sur  . Le formulaire ci-dessous apparaît :

 Astreinte du 01/11/2023, 2 astreinte(s)

Information

Jours à imputer sur le compteur temps *

Description

Annuler

Enregistrer

L'enregistrement de ce formulaire impute du temps sur le compteur de récupération de temps du collaborateur. Le collaborateur pourra ensuite faire des demandes d'absences depuis ce compteur.